

SOMMAIRE

TAXE D'ENLEVEMENT DES ORDURES MENAGERES (TEOM)

LE TRI DU VERRE

LECOMPOSTAGE

LES ACTIONS DE SENSIBILISA- TION SUR LE TRI

COLLECTE EXCEPTIONNELLE DES DÉCHETS D'ÉQUIPEMENTS ÉLECTRIQUES ET ÉLECTRONIQUES (DEEE)

*** SUR RENDEZ-VOUS ***



Pour faire collecter vos appareils électriques, vous devez appeler la plateforme téléphonique **au 0 810 00 91 91** du lundi au vendredi de 6h30 à 19h et le samedi de 8h à 12h **du 1er au 31.10.2008** pour prendre rendez-vous



le 0 810 00 91 91
coût d'un appel local

Qu'est-ce qu'un DEEE ?

Il s'agit des appareils fonctionnant avec une prise électrique, une pile ou un accumulateur (TV, Réfrigérateur, Cafetière, Ordinateur, Lave-linge, Jouet électrique, Fer à repasser...).



Cette collecte doit permettre aux habitants du territoire de se séparer des DEEE stockés dans un coin de la maison sans l'intention d'effectuer un nouvel achat ou qui se trouvent dans l'impossibilité de se rendre à la déchèterie.

Les demandes doivent être faites entre le **1^{er} octobre et le 31 octobre 2008** au numéro indiqué.

SAUF COLLECTE **EXCEPTIONNELLE** telle que celle organisée par la CCVE, et en application de la réglementation en vigueur, ces déchets ne sont plus collectés avec les encombrants depuis la mise en application de "l'éco-participation" payée par le consommateur lors de l'achat d'un DEEE.

Pour se débarrasser d'un matériel usagé, il existe plusieurs solutions :

- **1 pour 1 c.à.d.** la reprise de votre ancien matériel par le fournisseur à l'achat d'un nouvel appareil (valable même a posteriori sur présentation de la preuve d'achat),
- L'apport en **déchèterie**,
- La **reprise par des associations caritatives** s'ils sont en bon état de marche.

- PENSEE DU JOUR -

« Les déchets que l'on évite ne coûtent rien et ne produisent pas d'impact sur l'environnement. »

L'heure est à la prévention des déchets c'est-à-dire à éviter de produire des déchets en réfléchissant notamment au moment de ses achats aux déchets que cela engendrera.



LE COMPOSTAGE

Madame, Monsieur,
Nous vous remercions d'avoir répondu au questionnaire qui vous a été envoyé et qui avait pour but, après quelques mois d'utilisation de vos composteurs, de répondre à vos remarques et interrogations les plus fréquentes.

« Il y a une mauvaise décomposition, la pelouse ne donne pas un bon compost... »

Il existe 3 règles à respecter pour obtenir un bon compost (une bonne décomposition).

DIVERSIFIER

Mélanger déchets secs et humides en les alternant (pas uniquement de la pelouse).

OXYGENER

Brasser régulièrement pour une bonne aération et une accélération du processus.

HUMIDIFIER

Le compost doit être humide.

« La production du compost est un peu longue... »

Le compost peut être utilisé à différentes étapes :

En paillis à 3-4 mois (décomposition grossière) permettant de protéger la terre contre la sécheresse et de limiter la pousse des mauvaises herbes.

En amendement organique à 6-7 mois (structure moyenne riche en oligo-éléments) pouvant être répandu à la surface du sol et qui sera mélangé à la terre une fois la décomposition achevée.

En repotage à 8-9 mois (structure fine) enrichissant la qualité de la terre du jardin et de la terre des plantations en pot (toujours mélanger le compost à la terre de jardin).

« Le compost sent mauvais ! il y a des odeurs... »

Diminuer l'arrosage, rajouter une substance riche en carbone (feuilles mortes, paille), protéger des fortes pluies.



« il y a pleins d'insectes... »

Ce sont les insectes et micro-organismes (vers de terre, champignons microscopiques...) qui transforment les déchets en humus donnant le compost. La présence de nombreuses petites mouches est certainement due à une insuffisance de recouvrement des déchets de cuisine. Il faut constamment les recouvrir de déchets dits bruns (feuilles, tailles...) et mélanger.

A SAVOIR →

Les capsules et dosettes café doivent être jetées avec les ordures ménagères.

Il vous arrive d'hésiter avant de composter des restes de repas, papier, plantes malades, épluchures d'agrumes, déchets non naturels, lierre et laurier fleur, cendre, les branchages, fruits ou légumes traités non issus du jardin, nouveaux sacs plastiques biodégradables, reste de pain, kiwis, certains végétaux "thuyas", branches type rosier, feuilles épaisses (laurier), avocat..., consultez le tableau détaillé ci-après. →

ATTENTION : Certains de ces déchets se décomposent plus lentement que d'autres !

TYPES DE DECHETS	à METTRE dans le composteur	à ne PAS METTRE dans le composteur	PRECISIONS
Restes de repas	X		Restes de repas d'origine végétale (riz, pâtes, haricots verts, petits pois).
Papier	X		Papier essuie-tout et papier journal non glacé.
Plantes malades		X	Par précaution, il vaut mieux éviter au risque de contaminer les autres plantes.
Epluchures d'agrumes		X	
Déchets non naturels, fruits ou légumes traités non issus du jardin	X		A votre convenance car les fruits et légumes traités se décomposent parfaitement.
Lierre et laurier fleur	X		
Cendre	X	X	Les avis divergent car ce sont des matières sèches bonnes pour la diversification mais elles ont tendance à étouffer les micro-organismes produisant le compost.
Les branchages, certains-végétaux "thuyas", branches type rosier	X	X	A condition qu'elles soient coupées en morceaux car sinon elles se décomposeront très difficilement. Les thuyas sont à éviter.
Nouveaux sacs plastiques biodégradables	X		
Reste de pain	X		
Kiwis	X		
Feuilles épaisses (laurier)	X		
Avocat	X		
Paille de hamster	X		Tous les paillages d'animaux domestiques herbivores ainsi que les fumiers d'animaux d'élevages



MEMO A CONSERVER



Les actions de sensibilisation sur le tri



Exemple d'animation sur le tri faite dans les écoles par des agents de la Communauté de Communes

Les écoles, centres de loisirs, maisons de retraite, cantines... souhaitant une formation, animation peuvent s'adresser à la CCVE au 01 64 93 21 20.

De nouveaux camions de collecte des déchets

Les nouveaux camions de collecte roulent au gaz naturel pour véhicule (GNV)



De tous les hydrocarbures, le gaz naturel est celui qui dégage à la combustion le moins de monoxyde de carbone. Il n'émet ni fumées noires, ni odeurs.

La combustion du carburant gaz naturel permet une réduction significative des vibrations et par conséquent du volume sonore des moteurs. Le niveau de bruit est abaissé d'environ 4 décibels, c'est-à-dire divisé par deux par rapport à un moteur diesel.



TAXE D'ENLEVEMENT DES ORDURES MENAGERES (T.E.O.M.)

AVIS D'IMPOSITION
TAXES FONCIÈRES
2007

DÉPARTEMENT : 620 PAS-DE-CALAIS COMMUNE : [REDACTED]

	DÉTAIL DU CALCUL			DES COTISATIONS				Total des cotisations
	Commune	Syndicat de communes	Intercommunalité	Département	Région	Taxe spéciale d'équipement	Taxe de solidarité	
Taux 2006	19,95%	3,50%	%	33,36%	12,50%	0,148%	%	7,10%
Taux 2007	19,95%	3,50%	%	34,31%	12,56%	%	0,589%	7,17%

Taxe ordures ménagères

=
Financement du service de collecte et traitement des ordures ménagères calculé sur la valeur locative du foncier bâti et non sur le volume de production des déchets

Syndicat de communes

=
Syndicat des Eaux : le SIARCE

Intercommunalité

=
Communauté de Communes
=
Aucun impôt pour les particuliers pour le fonctionnement de la Communauté de Communes

LE TRI DU VERRE

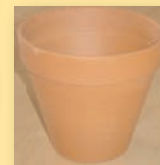
On peut mettre dans les colonnes d'apport volontaire verre/dans les poubelles vertes pour le verre/dans les sacs (contenants selon la commune) :

Les emballages en verre tels que, les pots de confiture, les bocaux en verre, les bouteilles en verre.



Les déchets suivants ne vont pas avec le verre mais **vont dans le bac à ordures ménagères** :

Les débris de céramique ou de faïence (tasses, assiettes, etc.), les ampoules électriques et les morceaux de verre cassé, les morceaux de vitrage ou de miroir, pots en terre



Une fois lu, ce document est à jeter dans la poubelle Jaune papier/emballage, caissettes bleues, sacs, à déposer au Point d'apport volontaire papier (selon la commune)

Comité de rédaction : Communauté de Communes du Val d'Essonne - 8 rue de la Poste - BP 63 - 91540 MENNECY

tél : 01 64 93 21 20 fax : 01 64 93 22 03 - courriel : ccve@ccvallesonne.com - site officiel : www.cc-val-essonne.fr

Impression: Willaume Egret, RCS B 958 200 610 - Imprimé en 22 255 exemplaires sur papier recyclé avec encres végétales

